

2) Communications du Bureau

Le président annonce une motion « Pour le rapprochement des compagnies des sapeurs-pompiers des Trois-Chêne », laquelle sera traitée au point 6 de l'ordre du jour. Le président observe que cette motion est signée par les membres du Bureau à l'unanimité et qu'elle a déjà été acceptée par le Conseil municipal de Thônex. Elle sera par ailleurs présentée très prochainement au Conseil municipal de Chêne-Bourg.

Le président signale ensuite la réception des courriers suivants :

- Vœux de Bonne année du Musée international de la Croix-Rouge accompagnés de l'annonce de la réouverture dudit Musée le 18 mai 2013.
- Exemplaire du journal « Le Rat L'Bol » de l'association ALCIP.
- Pensées et remerciements du Chênois Volleyball actuellement en Bulgarie pour la coupe d'Europe
- Courrier d'Ökozentrum, daté 27 novembre 2012, concernant le Burkina Faso qui sera transmis à la présidente de la commission Affaires sociales.

Ensuite, le président donne lecture d'un courrier de M. Robert Naggar, ancien conseiller municipal, daté 14 décembre 2012, concernant l'image de Chêne-Bougeries :

« Cher élus et amis du Conseil Municipal,

En tant qu'habitant de la Commune de Chêne-Bougeries, je voudrais vous dire à tous, que vous soyez de Droite, de Gauche ou du Centre, combien je suis consterné et personnellement peiné de l'image que vous donnez aujourd'hui de notre belle Commune.

De voir, jour après jour, la presse s'étendre sur le « lavage de linge sale » que vous faites subir à ceux qui vous ont élus avec confiance et espoir est, pour moi, indigne d'un Conseil Municipal tel que je me le représente pour notre ville.

Il n'est pas question ici de prendre parti pour l'une ou pour l'autre de vos opinions respectives, elles ont toutes certainement leurs raisons d'être. Mais, de grâce, mettez parfois un peu d'eau dans votre vin et ajoutez à votre réflexion le facteur « dignité » par rapport à l'image que vous projetez en tant que Conseil Municipal, tant à vos communiers que dans la République en général. Pour l'instant, cette image est, pour moi, franchement désolante.

Il ne me semble pourtant pas si lointain le temps où Chêne-Bougeries était citée en exemple de bonne gestion et d'harmonie et où les différences d'opinions, légitimes et

nécessaires, étaient gérées avec plus d'élégance et de discrétion que ce que vous nous faites subir en ce moment.

Je vous remercie d'avance pour une réflexion sur le respect et l'image de dignité que vous devez à vos électeurs et suggère qu'un travail d'équipe visant au bien-être de toute la commune est bien plus productif que des chicaneries sectaires dont la presse se délecte pour offrir de nous cette caricature désolante qui ne sert à personne.

Avec, à chacun de vous, tous mes meilleurs souhaits de Bonnes Fêtes, d'Excellente Nouvelle Année et de bon et constructif travail en 2013.

Robert Naggar »

Il poursuit avec la lecture d'un courrier de l'ACG, daté 17 décembre 2012, concernant la décision de la prise en charge par le fonds intercommunal du coût d'intérêt technique de la CAP, décision contre laquelle la commune peut opposer son droit de veto.

3) Communications du Conseil administratif

Le président passe la parole à M. Locher, maire.

M. Locher signale que Mme Grandjean-Kyburz est absente en raison de sa participation à une manifestation ayant actuellement lieu au temple de Chêne-Bougeries dans le cadre du festival Antigel.

Personnel

Une rencontre a eu lieu, le 26 novembre dernier, avec les membres de la commission du personnel concernant, entre autres, la problématique de la rémunération 2013.

À cet égard, il convient de préciser que tenant compte du fait que selon les sources OCSTAT, le taux d'inflation constaté à la fin décembre 2012 était de -0,2 %, le Conseil administratif a décidé que le taux de renchérissement 2013 applicable aux salaires perçus par le personnel communal sera de 0 %.

Les membres de la commission ont également été informés de l'adoption par le Conseil administratif, lors de sa séance du 22 novembre 2012, d'un règlement concernant la procédure interne relative à l'application de l'article 82 du Statut du personnel.

Par ailleurs, le Conseil administratif a adopté, lors de sa séance du 13 décembre 2012, un règlement relatif à la mise en place d'un système informel externe dédié à la protection de la personnalité des employés et fonctionnaires de la commune de Chêne-Bougeries.